NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés

Natixis Investment Managers International 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
www.im.natixis.com

Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion 3
   a) Politique d'investissement 3
   ■ Politique de gestion
   b) Informations sur l'OPC 5
   ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice
   ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir
   ■ OPC Indiciel
   ■ Fonds de fonds alternatifs
   ■ Réglementation SFTR
   ■ Accès à la documentation
   c) Informations sur les risques 6
   ■ Méthode de calcul du risque global
   ■ Effet de levier
   ■ Exposition à la titrisation
   ■ Gestion des risques
   ■ Gestion des liquidités
   ■ Traitement des actifs non liquides
   d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG) 8
2. Engagements de gouvernance et compliance 9
3. Frais et Fiscalité 30
4. Certification du Commissaire aux comptes 31
5. Comptes de l'exercice 36
6. Annexe(s) 111

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

- FR0014000I93 Perf nette -8,131 % - Perf benchmark indicatif +4,53%
- FR0014000IA7 Perf nette -6,526 % - Perf benchmark indicatif +4,53%
- FR0013399383 Perf nette -6,525 % - Perf benchmark indicatif +4,53%
- FR0013314606 Perf nette -6,711 % - Perf benchmark indicatif +4,53%
- FR0013314580 Perf nette -6,384 % - Perf benchmark indicatif +4,53%
- FR0013018801 Perf nette -6,713 % - Perf benchmark indicatif +4,53%
- FR0010702084 Perf nette -7,269 % - Perf benchmark indicatif +4,53%
- FR0000970873 Perf nette -7,268 % - Perf benchmark indicatif +4,53%

Après un bon exercice 2023, l'année 2024 a été bien compliquée pour l'approche suivie par le fonds Insertion Emplois Dynamique. Côté macro-économique, les USA ont été robustes, la Chine en croissance modérée (en relatif à son historique) mais l'activité en Zone Euro a bien ralenti (avec même l'Allemagne en récession). Sur le plan des politiques monétaires, la Fed américaine a entamé en septembre un nouveau cycle de baisse des taux (de 5.5% à 4.5%), les pressions inflationnistes allant décroissant. Coté zone Euro, la BCE a suivi le mouvement (de 4% à 3%).
Sur le plan politique et géopolitique, le conflit dans la bande de Gaza et la guerre en Ukraine se sont malheureusement poursuivis, et au-delà des drames qui s'y déroulent, ils ont contribué à accroître la volatilité et l'incertitude. Aux USA, l'arrivée pour un deuxième mandat de Donal Trump (après celui entre 2016 et 2020) a alimenté la chronique, avec un programme agressif et un gouvernement pour le moins baroque. En Allemagne, Olaf Scholtz a perdu sa coalition, et depuis la dissolution décidée par Emmanuel Macron, les investisseurs se sont détournés massivement de la France. Résultat, assez éloquent : en 2024, le SBF 120 TR affiche une baisse de -0.1% depuis le début de l'année, le CAC Mid Small DNR une baisse de -2.6%, alors que le MSCI Europe ex France Local TR est en hausse de +9.3 % (source : Bloomberg). Dans le même temps, les indices actions hors France ont enregistré de très belles performances en 2024 comme en Espagne, en Italie, ou en Allemagne (+19 % sur ces trois pays) …
Les incertitudes politiques expliquent en grande partie cette divergence entre Actions Françaises et Actions Europe ex France, et la dérive des finances publiques n'a pas aidé pas à rassurer les investisseurs.

Dans cet environnement volatil et complexe, la gestion du fonds Insertion Emplois Dynamique a été la suivante :

- Au sein de la poche Actions, l'exposition a été en moyenne de 89% tout au long de l'année, et avec une diversification (sectorielle et géographique) optimale compte tenu de l'objectif d'impact social et environnemental du fonds, via quelques arbitrages clé.
  Au niveau des titres en portefeuille, certains très beaux parcours boursiers n'ont pas réussi à compenser d'autres beaucoup plus décevants, le marché ayant été très sévère avec les entreprises qui ont quelque peu déçu par rapport aux attentes, d'autant plus si ces sociétés sont françaises et/ou petites ou moyennes… Pour le fonds, les biais France/Small mid cap/Qualité Croissance, induits par l'approche de recherche d'un impact social en France, ont été tous pénalisants en termes de performance en 2024.

1. Rapport de Gestion

- Au sein de la poche solidaire, 8 nouveaux co-financements (en billets à ordre) ont été mis en place avec notre partenaire France Active pour un montant de 1 900 K€. Compte tenu de la volatilité de la poche actions, le ratio solidaire a oscillé entre 7% au plus bas et 8.4% au plus haut, pour finir à 8,30% fin 2024, avec une poche solidaire d'un montant de 85 M€ (record historique).

Enfin, le Rapport d'Impact du fonds (à fin 2023) a été publié en octobre 2024 : il illustre la variation pondérée des emplois en France des titres cotés en portefeuille (« performance Emploi »), qui a été de +4.9% sur 1 an, +20.9% sur 3 ans et +47.5% sur 9 ans, très au-dessus de la moyenne pour les entreprises cotées ; preuve que notre processus de gestion original permet de combiner sur moyen terme performance financière de bonne tenue, fort impact social positif, financements solidaires et respect d'une trajectoire carbone en-deçà de 2 degrés.

Perspectives 2025 :

Le fonds est exposé à plus de 89% en actions, avec une diversification sectorielle renforcée grâce à des nouvelles lignes en portefeuille entrées en 2024. Les biais (qualité-croissance / petites et moyennes capitalisations / France) sont toujours importants, et le portefeuille Actions reste sensible aux mouvements majeurs sur les taux d'intérêt à long terme et à la tenue relative des actions françaises vs le reste de l'Europe. Mais la qualité (solidité, profitabilité/perspectives) des entreprises en portefeuille est très bonne, et les attentes sur les variations des bénéfices en 2025 du fonds sont très au-dessus de celles des indices auxquels il est comparé à titre indicatif.

Enfin, sur la poche solidaire, l'année 2025 sera une fois encore complexe, compte tenu de l'incertitude économique et politique en France, pour les sociétés de l'ESS financées et accompagnées par notre fonds. Mais nous avons l'habitude, avec notre partenaire France Active, le fonds ayant fêté en 2024 ses 30 ans d'existence...

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	72 050 292,72	81 825 609,50
CREDIT AGRICOLE SA	23 557 980,63	0,00
EURAZEO	1 499 634,40	20 572 845,23
NOVO NORDISK A/S-B	1 363 433,39	18 716 960,11
EURAZEO -PF- 2026	18 779 567,40	0,00
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	1 808 595,18	16 873 328,84
AXA SA	776 740,00	17 378 099,08
ADYEN NV	17 184 260,04	0,00
SEB SA	6 260 918,72	9 837 545,41
ACCENTURE PLC-CL A	5 640 973,24	9 761 396,29

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques…) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 117,74%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,42%.

Levier Brut :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.
Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scenarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

1. Rapport de Gestion

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Actifs faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : 0,03%.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.
La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.
La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.
  Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.
  Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; …) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.
Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.
Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.
La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.
La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.
Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation [1] :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
    - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
    - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
    - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

[1] : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégataire

Préambule

La présente politique de rémunération de MIROVA est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :
• Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
• Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
• Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
• Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en durabilité dans le secteur des services financiers.

I. Principes généraux

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de MIROVA. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.
La politique de rémunération de MIROVA, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :
• Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
• Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.
La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.
La rémunération variable est déterminée en fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, dont l'atteinte des objectifs statutaires définis dans le cadre de le Mission de Mirova, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de MIROVA. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

• Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de MIROVA et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

• Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

• L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

• La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

• La performance des équipes de gestion des fonds d'infrastructures (fonds d'infrastructures Transition énergétique & écologique, fonds de capital naturel, …) ne peut s'effectuer que sur une longue période, elle-même fonction de la durée des fonds qui peut dépasser dix ans. L'évaluation de la qualité de la gestion s'effectue donc de façon qualitative, à partir de la qualité et de la diversification du portefeuille, du nombre et du montant des investissements réalisés au cours de l'année, de l'analyse des performances des actifs en portefeuilles (absence de défaut ou de problème de solvabilité, stabilité des cash flow,…).

Les équipes infrastructures sont aussi jugées sur leur capacité à lever des fonds auprès des investisseurs. Le volume annuel de collecte en phase de levée de fonds est utilisé comme critère quantitatif.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de MIROVA.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont définis en cohérence avec les objectifs globaux de Mirova définis dans le cadre de sa Mission.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.
Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

MIROVA veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.
La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.
Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.
La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de MIROVA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.
Ces enveloppes sont aussi définies en fonction de l'atteinte des objectifs statutaires liés à la mission de Mirova (cf Annexe2).
Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.
Les rémunérations variables collectives de MIROVA sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.
Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de MIROVA et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.
Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

2. Engagements de gouvernance et compliance

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.
En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, MIROVA peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.
De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.
Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.
Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.
La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

MIROVA souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.
Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.
Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances de MIROVA.
Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Mécanisme d'investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds d'infrastructures

Conformément aux pratiques de place et afin de satisfaire aux exigences des investisseurs, MIROVA s'assure, pour ses activités de fonds Actifs privés, d'un alignement d'intérêts entre les équipes de gestion dédiées à l'investissement dans ces fonds et les investisseurs eux-mêmes. Pour ce faire, MIROVA dispose d'un mécanisme d'investissement de ces collaborateurs en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds Actifs Privés.
La souscription par les collaborateurs concernés de parts ordinaires et/ou de parts de carried dans les fonds sous gestion, qui s'effectue au moyen d'une partie de la rémunération variable qui leur a été versée par MIROVA, est qualifiable de rémunération variable différée au sens de la Directive AIFM.

2. Engagements de gouvernance et compliance

En effet, elle constitue un transfert de parts des fonds vers les collaborateurs de ces équipes, dont le remboursement est étalé dans le temps conformément à la réglementation, dont le rendement est corrélé à la performance financière des fonds et dont la détention conduit donc à un alignement des équipes de gestion avec les intérêts des investisseurs.
A ce titre, les montants souscrits en parts ordinaires et/ou en parts de carried par les collaborateurs des équipes de gestion de fonds d'infrastructures sont déductibles de la rémunération variable différée qui leur est attribuée.
Lorsque la rémunération variable différée n'est pas intégralement souscrite dans des parts de fonds gérés, le solde de cette rémunération est indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA, avec une acquisition par tranches égales sur une période de 3 ans minimum, en conformité avec la réglementation.
Le montant de l'engagement disponible en parts de carried varie fortement d'une année sur l'autre et dépend du calendrier de lancement de nouveaux fonds. Dans ces conditions, le respect des contraintes réglementaires et de leur application au sein de MIROVA, i.e. seuil de 50% (respectivement 60%) de différé et indexation de 50% minimum sur la performance d'un panier de produits gérés sera vérifié sur une période glissante de 3 ans maximum (cf. II-2.)
Les paiements effectués aux collaborateurs par les fonds, en contrepartie de leur investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried, ne sont pas considérés comme de la rémunération au sens de la Directive AIFM.
Les revenus des parts de carried souscrites, qui rétribuent les services de gestion rendus et qui correspondent à un partage de l'excédent de rendement, sont en revanche assimilés à de la rémunération au sens de la Directive AIFM.
Toutefois, ce dispositif de carried interest oblige à une prise de risque financier personnel minimum au regard de la taille du fonds pour les collaborateurs concernés et l'excédent de rémunération des parts acquises est ensuite subordonné au rendement positif minimum des parts ordinaires des investisseurs et conditionnée à la création de plus-value à long terme.
Dès lors, cet excédent de rendement, qui prévoit dès le départ un alignement d'intérêts entre les collaborateurs concernés et les investisseurs, est exclu du champ d'application de la directive AIFM, dont il respecte en réalité les principes dans ses modes de création et de fonctionnement.
La Direction de MIROVA est garante de ce que le dispositif de carried interest, tant dans son mode d'attribution que de fonctionnement, contribue à une gestion saine sans incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés et alignée sur les intérêts des investisseurs.
La Direction des ressources humaines veille à ce que la répartition des montants attribués entre les équipes et la société de gestion soient conformes aux normes de marché.

I-2.5. Attribution gratuite d'actions de performance

Les collaborateurs clés peuvent être éligibles, dans le cadre de plans à long terme, à l'attribution d'actions de performance, dont l'acquisition est soumise à une condition de performance appréciée sur au moins trois exercices, ainsi qu'à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. Ce dispositif permet d'aligner les intérêts des collaborateurs clés avec ceux des investisseurs. Il entre dans le champ d'application des directives AIFM et UCITS V.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.6. Equilibre entre rémunération fixe et variable

MIROVA s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de MIROVA comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.
Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, MIROVA a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :
• Les membres de l'organe de direction.
• Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
• Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
• Les responsables des activités de support ou administratives.
• Les autres preneurs de risques.
• Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de MIROVA, en lien avec le Département conformité et du contrôle interne.
Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de MIROVA, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.
L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

2. Engagements de gouvernance et compliance

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.
La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de MIROVA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :
• Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
• Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro.
• A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de MIROVA et du Comité des rémunérations de NATIXIS.
La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA.
L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion, de performance relative des produits gérés par rapport à des indices de marché de référence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.
Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.
Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.
Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de MIROVA.

III Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de MIROVA.

Les Directions de la conformité, du contrôle interne et des risques de MIROVA ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.
La politique de rémunération de MIROVA est validée par le Conseil d'administration de MIROVA, dans son rôle de fonction de surveillance.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres de la Direction générale de MIROVA, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de MIROVA et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.
MIROVA, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.
Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation[2] :
- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de MIROVA, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.
Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de MIROVA avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de MIROVA est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de MIROVA sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de MIROVA et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. MIROVA se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

[2] *Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.*

2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de MIROVA fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand MIROVA délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	17 876 585 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	13 495 569 €
Effectifs concernés :	178

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	20 148 111 €
- Cadres supérieurs :	5 731 370 €
- Membres du personnel :	14 416 741 €
Effectifs concernés :	74

2. Engagements de gouvernance et compliance

ANNEXE 1

Objectifs annuels spécifiques conformité et risques

1/ Grille d'impact

Suivre les formations obligatoires de conformité (en présentiel ou en e-learning), dans les délais impartis :		
Abus de marché Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme FATCA Associated persons (US) Sensibilisation à la conformité - code de déontologie, code of conduct	Si absence non autorisée à une formation ou un e-learning non effectué	-5%
	Si absence non autorisée à plusieurs formations ou plusieurs e-learning non effectués	-10%
Respecter l'ensemble des règles de conformité applicables et définies notamment dans le Code of conduct de Natixis, les Règlement intérieur et Code de déontologie de Mirova, dans les politiques et procédures de conformité disponibles sur le répertoires des procédures de Mirova		
	Non respect d'une règle signifié par un courrier du RCCI	-20%
	Récidive signifiée par un courrier du RCCI	-50%
	Infraction grave aux règles signifiées par un courrier du RCCI	-100%
Respect des règles d'investissement		
	Plus de 5 dépassements de limite non significatifs ou moins de 5 dépassements significatifs	-10%
	Plus de 5 dépassements significatifs	-25%
	Plus de 5 dépassements graves	-50%
	Dépassements particulièrement graves, répétés, anormaux ou de nature à mettre en danger la réputation de Mirova	-100%
Dépassement non significatif : moins de 10% des limites		
Dépassement significatif : dépassement de 10% à 50% des limites		
Dépassement grave : dépassement de plus de 50% de la limite allouée		

2/ Modalités de calcul de l'impact

En cas d'impact sur la rémunération variable individuelle, les modalités de calcul suivantes sont appliquées :

Rémunération variable **plafonnée au montant de l'année n-1** x taux d'impact défini dans la grille ci-dessus*

* Les critères peuvent se cumuler, le RCCI sera en charge de proposer le taux d'impact final.

2. Engagements de gouvernance et compliance

ANNEXE 2

Dispositif d'intégration des critères de mission (durabilité) dans la rémunération variable

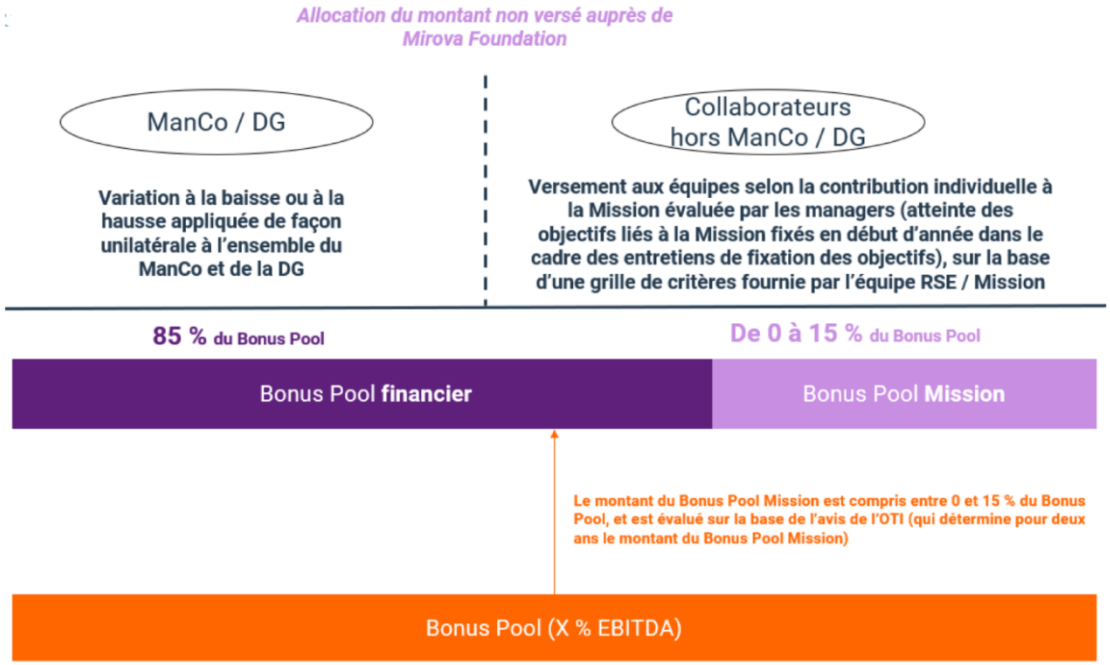

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : http://www.im.natixis.com.

■ PEA et PME-PEA

- PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 82,31%.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

4. Rapport du Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 23 juin 2025

Paris La Défense, le 23 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**950 092 444,26**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	905 794 164,97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	44 298 279,29
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**65 943 111,76**
OPCVM	37 335 126,86
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	28 607 984,90
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**689 919,52**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**11 725 464,84**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**1 028 450 940,38**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 256 406,31**
Comptes financiers	**1 097 541,98**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**2 353 948,29**
Total de l'actif I+II	**1 030 804 888,67**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	1 101 354 848,98
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	-75 356 257,54
Capitaux propres I	**1 025 998 591,44**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**1 025 998 591,44**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**1 013 553,73**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**1 013 553,73**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 792 743,50
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	**3 792 743,50**
Total Passifs : I+II+III+IV	**1 030 804 888,67**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	18 042 045,61
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	435 251,56
Sous-total produits sur opérations financières	**18 477 297,17**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-22 122,03
Sous-total charges sur opérations financières	**-22 122,03**
Total revenus financiers nets (A)	**18 455 175,14**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-14 602 242,87
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-14 602 242,87**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**3 852 932,27**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**280 264,12**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**4 133 196,39**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-38 193 771,78
Frais de transactions externes et frais de cession	-690 453,95
Frais de recherche	-58 131,88
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-38 942 357,61**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-1 300 375,04**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-40 242 732,65**

5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-40 529 715,33
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	1 667,37
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-40 528 047,96**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**1 281 326,68**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-39 246 721,28**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**-75 356 257,54**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

■ **Comptes annuels - Annexes comptables**

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP est un fonds ISR et Solidaire, éligible au PEA, qui a pour objectif de générer, sur la durée minimale de placement recommandée, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions européens en investissant dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable et dans des entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans, identifiés en intégrant de manière systématique des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	**932 206 610,04**	**1 034 734 751,35**	**904 297 192,55**	**1 090 901 129,10**	**1 025 998 591,44**
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C) en EUR					
Actif net	43 003 156,74	52 171 968,45	43 353 306,53	49 052 833,35	34 255 325,76
Nombre de titres	3 403,9806	3 403,9806	3 432,8349	3 432,8349	2 560,7349
Valeur liquidative unitaire	12 633,19	15 326,75	12 629,01	14 289,30	13 377,14
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-171,09	866,76	397,02	242,69	-523,86
Capitalisation unitaire sur revenu	9,96	19,42	60,78	82,08	123,35
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C) en EUR					
Actif net	56 028 344,03	67 871 021,20	97 739 380,25	63 087 806,53	48 723 526,68
Nombre de titres	4 488,5278	4 488,5278	7 856,3397	4 488,5278	3 708,5278
Valeur liquidative unitaire	12 482,56	15 120,99	12 440,82	14 055,34	13 138,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-169,10	855,83	391,19	238,85	-514,75
Capitalisation unitaire sur revenu	-6,80	-2,06	40,66	60,54	100,18
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) en EUR					
Actif net	101 876 829,96	296 403 341,18	274 842 107,06	460 849 638,18	489 756 516,35
Nombre de titres	985 411,8135	2 368 712,8487	2 669 584,8414	3 962 119,1157	4 504 564,7266
Valeur liquidative unitaire	103,38	125,13	102,95	116,31	108,72
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,12	7,08	3,23	1,97	-4,25
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,09	-0,10	0,33	0,50	0,82

5. Comptes de l'exercice

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C) en EUR					
Actif net	92 489 277,21	2 889 335,15	2 203 173,78	437 781,81	370 031,53
Nombre de titres	6 765,3620	174,8194	162,3446	28,6102	25,9227
Valeur liquidative unitaire	13 671,00	16 527,54	13 570,97	15 301,59	14 274,42
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-185,26	936,43	426,86	260,23	-559,62
Capitalisation unitaire sur revenu	-31,81	-32,81	16,38	36,53	78,46
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C) en EUR					
Actif net	85 332 664,92	39 804 042,44	27 936 087,27	25 157 611,29	15 659 917,23
Nombre de titres	713 730,6169	275 383,7085	235 382,4296	187 997,4443	125 443,9509
Valeur liquidative unitaire	119,55	144,54	118,68	133,81	124,83
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,62	8,18	3,73	2,27	-4,89
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,27	-0,28	0,14	0,31	0,68
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C) en EUR					
Actif net	0,00	51 217,24	180 299,51	574 990,27	894 249,55
Nombre de titres	0,00	467,9924	2 037,2363	5 850,7124	9 905,2719
Valeur liquidative unitaire	0,00	109,44	88,50	98,27	90,28
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	3,32	2,79	1,68	-3,55
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-1,22	-1,30	-1,22	-0,98
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C) en EUR					
Actif net	199 688 590,82	162 464 339,41	128 199 413,12	155 606 414,29	140 887 873,48
Nombre de titres	817 685,6025	553 557,9703	535 132,5211	579 495,0591	565 806,1601
Valeur liquidative unitaire	244,21	293,49	239,56	268,52	249,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-3,31	16,68	7,54	4,57	-9,78
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,86	-2,20	-1,18	-0,89	-0,20

5. Comptes de l'exercice

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D) en EUR					
Actif net	353 787 746,36	413 079 486,28	329 843 425,03	336 134 053,38	295 451 150,86
Nombre de titres	905 636,7314	879 866,6271	860 718,9028	782 551,5519	741 750,5375
Valeur liquidative unitaire	390,65	469,47	383,21	429,53	398,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-5,29	26,68	12,06	7,32	-15,64
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,98	-3,51	-1,89	-1,43	-0,33

5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

5. Comptes de l'exercice

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000970873 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D) : Taux de frais maximum de 1,794% TTC
FR0013399383 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C) : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0013314580 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C) : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0013314606 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C) : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0013018801 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C) : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0010702084 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C) : Taux de frais maximum de 1,794% TTC
FR0014000IA7 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0014000I93 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C) : Taux de frais maximum de 2,73% TTC

5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.
La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.
Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)	Distribution	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**1 090 901 129,10**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	207 317 051,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-196 602 115,76
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 852 932,27
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-38 942 357,61
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-40 528 047,96
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 025 998 591,44**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-872,1000	-12 682 362,27
Solde net des souscriptions/rachats	-872,1000	-12 682 362,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 560,7349	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-780,0000	-11 118 360,30
Solde net des souscriptions/rachats	-780,0000	-11 118 360,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 708,5278	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	1 328 405,2381	152 763 052,57
Parts rachetées durant l'exercice	-785 959,6272	-89 349 554,69
Solde net des souscriptions/rachats	542 445,6109	63 413 497,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 504 564,7266	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	22,7899	364 147,74
Parts rachetées durant l'exercice	-25,4774	-391 575,57
Solde net des souscriptions/rachats	-2,6875	-27 427,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25,9227	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	32 238,2044	4 237 342,54
Parts rachetées durant l'exercice	-94 791,6978	-12 544 280,17
Solde net des souscriptions/rachats	-62 553,4934	-8 306 937,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	125 443,9509	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	4 286,0454	411 510,14
Parts rachetées durant l'exercice	-231,4859	-22 509,44
Solde net des souscriptions/rachats	4 054,5595	389 000,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 905,2719	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	150 375,3627	40 162 313,64
Parts rachetées durant l'exercice	-164 064,2617	-43 730 058,47
Solde net des souscriptions/rachats	-13 688,8990	-3 567 744,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	565 806,1601	

5. Comptes de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)		
Parts souscrites durant l'exercice	21 948,0657	9 378 684,77
Parts rachetées durant l'exercice	-62 749,0801	-26 763 414,85
Solde net des souscriptions/rachats	-40 801,0144	-17 384 730,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	741 750,5375	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C) FR0013314580	Capitalisation	Capitalisation	EUR	34 255 325,76	2 560,7349	13 377,14
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C) FR0013399383	Capitalisation	Capitalisation	EUR	48 723 526,68	3 708,5278	13 138,23
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) FR0014000IA7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	489 756 516,35	4 504 564,7266	108,72
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C) FR0013018801	Capitalisation	Capitalisation	EUR	370 031,53	25,9227	14 274,42
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C) FR0013314606	Capitalisation	Capitalisation	EUR	15 659 917,23	125 443,9509	124,83
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C) FR0014000I93	Capitalisation	Capitalisation	EUR	894 249,55	9 905,2719	90,28
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C) FR0010702084	Capitalisation	Capitalisation	EUR	140 887 873,48	565 806,1601	249,00
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D) FR0000970873	Distribution	Capitalisation	EUR	295 451 150,86	741 750,5375	398,31

5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	PAYS-BAS	IRLANDE	CANADA	DANEMARK
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	950 092,44	602 263,98	81 635,29	47 460,44	29 400,09	29 036,09
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**950 092,44**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 097,54	0,00	0,00	0,00	1 097,54
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 097,54**

5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 097,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**1 097,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CAD +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	49 502,34	29 400,09	29 036,09	28 572,82	26 397,06
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	36,39	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	64,99	23,30	0,37	2,01	9,04
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	7 370,33	0,00	0,00
Devises à livrer	-50 982,87	-29 228,21	-36 953,37	-29 101,50	-26 753,96
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**-1 379,15**	**195,18**	**-546,58**	**-526,67**	**-347,86**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	7,75	0,00
HSBC FRANCE EX CCF	492,97	0,00
STATE STREET BANK MUNICH	189,20	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
NATIXIS	560,24	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	0,00	281,27
NATIXIS	0,00	731,63
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	0,65
Dettes		
Collatéral espèces		
HSBC FRANCE EX CCF	0,00	761,23
STATE STREET BANK MUNICH	0,00	219,61

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	110 940,36
	Coupons et dividendes en espèces	36 385,50
	Collatéraux	560 237,15
	Autres créances	548 843,30
Total des créances		**1 256 406,31**
Dettes		
	Rachats à payer	279 775,62
	Frais de gestion fixe	1 199 941,53
	Collatéraux	980 838,10
	Dettes pour défaut de paiement (*)	1 332 188,25
Total des dettes		**3 792 743,50**
Total des créances et des dettes		**-2 536 337,19**

(*) La somme de 1 332 188,25 concerne une provision sur créances en défaut de paiement sur billets à ordre.

5. Comptes de l'exercice

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	359 835,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	559 851,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 822 158,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 550,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	224 286,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 270,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 791 889,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

5. Comptes de l'exercice

	31/12/2024
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 820 400,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			65 943 111,76
	LU2636738325	MIROVA BIODIVERSITY EQUITY FUND Z NPF CAP	1 308 000,00
	LU2478819050	MIROVA EURO SHORT TERM SUST BD EUR I CAP	10 753 615,50
	FR0012097053	MIROVA SOLIDAIRE I	28 607 984,90
	LU1956003419	MIROVA WOM L & DIV EQTY FD SI EUR CAP	18 974 089,86
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY Part I-C	6 299 421,50
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**65 943 111,76**

5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**4 133 196,39**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**4 133 196,39**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4 133 196,39**

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**315 889,38**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**315 889,38**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**315 889,38**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	315 889,38
Total	**315 889,38**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**371 548,13**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**371 548,13**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**371 548,13**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	371 548,13
Total	**371 548,13**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**3 734 709,09**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3 734 709,09**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 734 709,09**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 734 709,09
Total	**3 734 709,09**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**2 033,92**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2 033,92**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 033,92**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 033,92
Total	**2 033,92**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**86 118,11**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**86 118,11**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**86 118,11**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	86 118,11
Total	**86 118,11**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**-9 759,03**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-9 759,03**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-9 759,03**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-9 759,03
Total	**-9 759,03**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**-118 610,25**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-118 610,25**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-118 610,25**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-118 610,25
Total	**-118 610,25**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**-248 732,96**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-248 732,96**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-248 732,96**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-248 732,96
Total	**-248 732,96**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-40 242 732,65**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-40 242 732,65**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-40 242 732,65**

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-1 341 482,18**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-1 341 482,18**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-1 341 482,18**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-1 341 482,18
Total	**-1 341 482,18**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-1 909 000,66**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-1 909 000,66**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-1 909 000,66**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-1 909 000,66
Total	**-1 909 000,66**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-19 188 790,47**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-19 188 790,47**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-19 188 790,47**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-19 188 790,47
Total	**-19 188 790,47**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-14 506,93**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-14 506,93**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-14 506,93**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-14 506,93
Total	**-14 506,93**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-613 956,31**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-613 956,31**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-613 956,31**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-613 956,31
Total	**-613 956,31**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-35 232,54**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-35 232,54**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-35 232,54**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-35 232,54
Total	**-35 232,54**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-5 534 194,83**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-5 534 194,83**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-5 534 194,83**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-5 534 194,83
Total	**-5 534 194,83**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-11 605 568,73**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-11 605 568,73**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-11 605 568,73**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-11 605 568,73
Total	**-11 605 568,73**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**950 092 444,26**	**92,60**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**905 794 164,97**	**88,28**
Assurance			**19 626 647,04**	**1,91**
AXA SA	EUR	571 872	19 626 647,04	1,91
Automobiles			**26 397 068,63**	**2,57**
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	1 365 492	26 397 068,63	2,57
Banques commerciales			**22 430 303,82**	**2,19**
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	1 687 758	22 430 303,82	2,19
Biens de consommation durables			**13 730 762,50**	**1,34**
SEB SA	EUR	77 693	6 798 137,50	0,66
SEB SA PF26	EUR	79 230	6 932 625,00	0,68
Biotechnologie			**924 462,51**	**0,09**
AFYREN SAS	EUR	422 129	924 462,51	0,09
Electricité			**11 693 732,40**	**1,14**
IBERDROLA SA	EUR	879 228	11 693 732,40	1,14
Equipements électriques			**1 539 814,12**	**0,15**
ENTECH SACA	EUR	257 494	1 539 814,12	0,15
Equipements et fournitures médicaux			**14 775 763,50**	**1,44**
BIOMERIEUX	EUR	142 761	14 775 763,50	1,44
Equipements et instruments électroniques			**40 272 924,48**	**3,93**
LEGRAND SA	EUR	234 737	22 074 667,48	2,16
VUSIONGROUP	EUR	102 410	18 198 257,00	1,77
Gestion et promotion immobilière			**409,77**	**0,00**
TERACT RTS 16-11-25	EUR	819 544	409,77	0,00
Hôtels, restaurants et loisirs			**14 696 179,80**	**1,43**
CIE DES ALPES	EUR	969 405	14 696 179,80	1,43
Infrastructure de transports			**13 860 063,36**	**1,35**
GETLINK SE	EUR	899 712	13 860 063,36	1,35
Logiciels			**23 625 908,50**	**2,30**
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	705 251	23 625 908,50	2,30
Machines			**7 127 992,98**	**0,69**
MANITOU BF	EUR	424 791	7 127 992,98	0,69
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**76 694 830,15**	**7,48**
AIR LIQUIDE PF	EUR	150 094	23 552 750,48	2,30

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIR LIQUIDE SA	EUR	100 761	15 811 416,12	1,54
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	1 692 969	16 997 408,76	1,66
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	197 389	629 670,91	0,06
VOLTALIA SA- REGR	EUR	2 763 476	19 703 583,88	1,92
Produits chimiques			**55 786 646,66**	**5,44**
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	284 069	11 630 062,47	1,13
ECOLAB INC	USD	82 807	18 738 132,54	1,83
IMERYS SA	EUR	149 263	4 209 216,60	0,41
SYMRISE AG	EUR	206 617	21 209 235,05	2,07
Produits de soins personnels			**37 685 771,40**	**3,67**
INTERPARFUMS SA	EUR	152 531	6 223 264,80	0,61
L'OREAL	EUR	92 036	31 462 506,60	3,06
Produits pharmaceutiques			**45 978 851,71**	**4,48**
ASTRAZENECA PLC	GBP	133 820	16 942 764,39	1,65
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	346 891	29 036 087,32	2,83
Produits pour l'industrie du bâtiment			**53 086 338,70**	**5,17**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	415 377	35 597 808,90	3,46
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	144 055	792 302,50	0,08
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	236 994	16 696 227,30	1,63
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**75 822 603,73**	**7,39**
ASML HOLDING NV	EUR	52 419	35 576 775,30	3,47
S.O.I.T.E.C.	EUR	226 971	19 780 522,65	1,93
STMICROELECTRONICS NV	EUR	843 061	20 465 305,78	1,99
Services aux entreprises			**70 447 383,52**	**6,87**
ACCENTURE PLC-CL A	USD	90 555	30 764 213,86	3,01
ELIS SA	EUR	1 315 405	24 861 154,50	2,42
MEDINCELL SA	EUR	891 818	14 822 015,16	1,44
Services aux professionnels			**20 950 285,68**	**2,04**
BUREAU VERITAS SA	EUR	714 052	20 950 285,68	2,04
Services clientèle divers			**18 890 710,25**	**1,84**
EDENRED	EUR	594 983	18 890 710,25	1,84
Services financiers diversifiés			**77 692 825,25**	**7,57**
ADYEN NV	EUR	14 151	20 334 987,00	1,98
EURAZEO	EUR	79 064	5 688 654,80	0,55
EURAZEO -PF- 2026	EUR	353 265	25 417 416,75	2,48
EURONEXT NV	EUR	237 521	25 723 524,30	2,51
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE A	EUR	5 040	528 242,40	0,05
Services liés aux technologies de l'information			**92 610 472,16**	**9,03**
CAPGEMINI SE	EUR	212 687	33 636 449,05	3,28

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CGI INC	CAD	278 383	29 400 086,11	2,87
SOPRA STERIA GROUP	EUR	172 947	29 573 937,00	2,88
Soins et autres services médicaux			**16 222 850,35**	**1,58**
AMPLIFON SPA	EUR	652 831	16 222 850,35	1,58
Textiles, habillement et produits de luxe			**53 222 562,00**	**5,19**
HERMES INTERNATIONAL	EUR	22 921	53 222 562,00	5,19
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**44 298 279,29**	**4,32**
Marchés de capitaux			**36 073,00**	**0,00**
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	EUR	200	15 244,90	0,00
CAISSE SOLIDAIRE DU NORD PAS DE CALAIS	EUR	560	5 583,20	0,00
NEF F200	EUR	500	15 244,90	0,00
Services financiers diversifiés			**44 262 206,29**	**4,32**
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	422 309	44 262 206,29	4,32
TITRES D'OPC			**65 943 111,76**	**6,43**
OPCVM			**37 335 126,86**	**3,64**
Gestion collective			**37 335 126,86**	**3,64**
MIROVA BIODIVERSITY EQUITY FUND Z NPF CAP	EUR	12 500	1 308 000,00	0,13
MIROVA EURO SHORT TERM SUST BD EUR I CAP	EUR	101 545	10 753 615,50	1,05
MIROVA WOM L & DIV EQTY FD SI EUR CAP	EUR	90 642	18 974 089,86	1,85
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	EUR	475	6 299 421,50	0,61
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			**28 607 984,90**	**2,79**
Gestion collective			**28 607 984,90**	**2,79**
MIROVA SOLIDAIRE I	EUR	2 915	28 607 984,90	2,79
AUTRES ACTIFS ÉLIGIBLES			**11 725 464,84**	**1,14**
Total			**1 027 761 020,86**	**100,17**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

5. Comptes de l'exercice

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/CAD/EUR/20250109	492 968,19	0,00	EUR	29 721 180,29	CAD	-29 228 212,10
V/DKK/EUR/20250109	6 831,58	0,00	EUR	34 915 932,79	DKK	-34 909 101,21
V/DKK/EUR/20250109	0,00	-651,40	EUR	2 043 617,50	DKK	-2 044 268,90
V/EUR/DKK/20250109	915,13	0,00	DKK	7 370 330,99	EUR	-7 369 415,86
V/GBP/EUR/20250109	0,00	-281 267,58	EUR	28 820 236,17	GBP	-29 101 503,75
V/JPY/EUR/20250109	0,00	-14 308,89	EUR	4 127 209,55	JPY	-4 141 518,44
V/JPY/EUR/20250109	189 204,62	0,00	EUR	22 801 649,53	JPY	-22 612 444,91
V/USD/EUR/20250109	0,00	-717 325,86	EUR	50 265 549,06	USD	-50 982 874,92
Total	**689 919,52**	**-1 013 553,73**		**180 065 705,88**		**-180 389 340,09**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 027 761 020,86
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-323 634,21
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 353 948,29
Autres passifs (-)	-3 792 743,50
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**1 025 998 591,44**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)	EUR	2 560,7349	13 377,14
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)	EUR	3 708,5278	13 138,23
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)	EUR	4 504 564,7266	108,72
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C)	EUR	25,9227	14 274,42
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)	EUR	125 443,9509	124,83
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)	EUR	9 905,2719	90,28
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)	EUR	565 806,1601	249,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)	EUR	741 750,5375	398,31

INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

COMPTES ANNUELS
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 082 008 539,78**	**898 882 019,18**
Actions et valeurs assimilées	**999 888 780,14**	**816 142 268,79**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	955 856 555,52	772 166 213,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	44 032 224,62	43 976 055,30
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**71 040 871,11**	**72 121 307,84**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	42 655 067,51	50 926 312,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	28 385 803,60	21 194 995,20
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**11 078 888,53**	**10 618 442,55**
CRÉANCES	**177 517 631,58**	**139 664 466,74**
Opérations de change à terme de devises	175 273 669,32	138 630 016,50
Autres	2 243 962,26	1 034 450,24
COMPTES FINANCIERS	**9 511 491,83**	**6 875 183,13**
Liquidités	9 511 491,83	6 875 183,13
TOTAL DE L'ACTIF	**1 269 037 663,19**	**1 045 421 669,05**

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 071 384 046,72	876 646 683,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	18 564 195,27	28 452 563,19
Résultat de l'exercice (a,b)	952 887,11	-802 053,78
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**1 090 901 129,10**	**904 297 192,55**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**178 136 534,09**	**141 124 476,50**
Opérations de change à terme de devises	174 603 993,17	138 104 195,60
Autres	3 532 540,92	3 020 280,90
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**1 269 037 663,19**	**1 045 421 669,05**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	139 084,61	6 817,53
Produits sur actions et valeurs assimilées	14 699 097,05	11 182 227,08
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	233 297,60	315 271,07
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	14 918,00	1 976,29
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**15 086 397,26**	**11 506 291,97**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	15 269,82	3 900,57
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 930,54	13 730,88
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**18 200,36**	**17 631,45**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**15 068 196,90**	**11 488 660,52**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	14 257 133,21	12 603 637,37
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**811 063,69**	**-1 114 976,85**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	141 823,42	312 923,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**952 887,11**	**-802 053,78**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
L'exercice couvre la période du 31 décembre 2022 au 29 décembre 2023.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0000970873 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD : Taux de frais maximum de 1,794% TTC
FR0013399383 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0013314580 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C) : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0013314606 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0013018801 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0010702084 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC : Taux de frais maximum de 1,794% TTC
FR0014000IA7 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0014000I93 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC : Taux de frais maximum de 2,73% TTC
La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B	Capitalisation	Capitalisation
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	Capitalisation	Capitalisation
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC	Capitalisation	Capitalisation
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC	Capitalisation	Capitalisation
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC	Capitalisation	Capitalisation
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD	Distribution	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**904 297 192,55**	**1 034 734 751,35**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	224 713 161,37	172 991 532,72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-151 271 360,85	-114 819 672,35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	25 729 561,08	57 484 324,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 080 821,97	-26 155 938,72
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	11 399 038,17	9 726 135,71
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-9 691 349,21	-14 011 202,79
Frais de transactions	-656 134,53	-608 485,90
Différences de change	-2 409 788,79	2 221 821,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	96 060 567,59	-216 151 046,64
Différence d'estimation exercice N	*257 794 910,04*	*161 734 342,45*
Différence d'estimation exercice N-1	*-161 734 342,45*	*-377 885 389,09*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	811 063,69	-1 114 976,85
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**1 090 901 129,10**	**904 297 192,55**

(*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
Billets à ordre	11 078 888,53	1,02
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**11 078 888,53**	**1,02**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	11 078 888,53	1,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 511 491,83	0,87
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	501 964,20	0,05	857 070,77	0,08	5 102 663,11	0,47	2 734 790,55	0,25	1 882 399,90	0,17
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 511 491,83	0,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2 DKK		Devise 3 USD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	21 845 536,34	2,00	47 113 778,26	4,32	54 066 295,15	4,96	52 516 570,89	4,81
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	29 219,31	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 617,46	0,00	134,93	0,00	2 371,76	0,00	7 065,18	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	23 120 835,70	2,12	45 964 788,33	4,21	53 299 078,77	4,89	52 219 290,37	4,79
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	175 273 669,32
	Ventes à règlement différé	109 887,46
	Souscriptions à recevoir	112 295,87
	Coupons et dividendes en espèces	29 219,31
	Collatéraux	1 408 263,45
	Autres créances	584 296,17
TOTAL DES CRÉANCES		**177 517 631,58**
DETTES		
	Vente à terme de devise	174 603 993,17
	Rachats à payer	89 388,49
	Frais de gestion fixe	1 170 923,16
	Collatéraux	940 041,02
	Dettes pour défaut de paiement (*)	1 332 188,25
TOTAL DES DETTES		**178 136 534,09**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-618 902,51**

(*) la somme de 1 332 188.25 euros concerne une provision sur créances en défaut de paiement sur billets à ordre.

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 432,8349	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-3 367,8119	-43 111 360,13
Solde net des souscriptions/rachats	-3 367,8119	-43 111 360,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 488,5278	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 512 624,4759	168 269 808,75
Parts rachetées durant l'exercice	-220 090,2016	-24 373 006,32
Solde net des souscriptions/rachats	1 292 534,2743	143 896 802,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 962 119,1157	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC		
Parts souscrites durant l'exercice	6,2656	90 849,45
Parts rachetées durant l'exercice	-140,0000	-2 038 897,00
Solde net des souscriptions/rachats	-133,7344	-1 948 047,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28,6102	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC		
Parts souscrites durant l'exercice	36 390,2139	4 727 824,81
Parts rachetées durant l'exercice	-83 775,1992	-10 727 715,86
Solde net des souscriptions/rachats	-47 384,9853	-5 999 891,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	187 997,4443	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC		
Parts souscrites durant l'exercice	3 959,5614	380 330,84
Parts rachetées durant l'exercice	-146,0853	-13 768,24
Solde net des souscriptions/rachats	3 813,4761	366 562,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 850,7124	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC		
Parts souscrites durant l'exercice	147 928,3697	38 557 270,35
Parts rachetées durant l'exercice	-103 565,8317	-26 871 049,96
Solde net des souscriptions/rachats	44 362,5380	11 686 220,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	579 495,0591	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD		
Parts souscrites durant l'exercice	30 516,7808	12 687 077,17
Parts rachetées durant l'exercice	-108 684,1317	-44 135 563,34
Solde net des souscriptions/rachats	-78 167,3509	-31 448 486,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	782 551,5519	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	400 889,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	-6,24
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	614 078,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	-8,09
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 137 598,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	93,99
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 078,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	-4,36
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	341 753,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	-6,55
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 354,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,13
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 609 000,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Rétrocessions des frais de gestion	-13,18
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 130 293,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Rétrocessions des frais de gestion	-55,70

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			71 040 871,11
	LU2636738325	Mirova Biodiversity Solutions Equity Fund Z NPF CAP	1 276 000,00
	LU2478819050	MIROVA EURO SHORT TERM SUST BD EUR I CAP	10 407 347,05
	FR0012097053	MIROVA SOLIDAIRE I	28 385 803,60
	LU1956003419	MIROVA WOM LEADERS EQTY FD SI EUR CAP	15 647 528,46
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I C	15 324 192,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**71 040 871,11**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	952 887,11	-802 053,78
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**952 887,11**	**-802 053,78**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	281 800,35	208 662,30
Total	**281 800,35**	**208 662,30**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	271 771,72	319 449,39
Total	**271 771,72**	**319 449,39**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 985 264,08	898 289,97
Total	**1 985 264,08**	**898 289,97**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 045,27	2 660,29
Total	**1 045,27**	**2 660,29**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	60 094,15	33 729,75
Total	**60 094,15**	**33 729,75**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-7 144,30	-2 649,80
Total	**-7 144,30**	**-2 649,80**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-518 985,63	-633 144,81
Total	**-518 985,63**	**-633 144,81**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 120 958,53	-1 629 050,87
Total	**-1 120 958,53**	**-1 629 050,87**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 564 195,27	28 452 563,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**18 564 195,27**	**28 452 563,19**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	833 119,61	1 362 918,61
Total	**833 119,61**	**1 362 918,61**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 072 100,90	3 073 375,16
Total	**1 072 100,90**	**3 073 375,16**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 831 581,02	8 642 297,93
Total	**7 831 581,02**	**8 642 297,93**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 445,42	69 298,69
Total	**7 445,42**	**69 298,69**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	427 998,61	878 704,15
Total	**427 998,61**	**878 704,15**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	9 836,53	5 684,78
Total	**9 836,53**	**5 684,78**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 652 704,41	4 036 024,22
Total	**2 652 704,41**	**4 036 024,22**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 729 408,77	10 384 259,65
Total	**5 729 408,77**	**10 384 259,65**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**732 700 100,68**	**932 206 610,04**	**1 034 734 751,35**	**904 297 192,55**	**1 090 901 129,10**
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C) en EUR					
Actif net	37 073 094,81	43 003 156,74	52 171 968,45	43 353 306,53	49 052 833,35
Nombre de titres	3 203,9806	3 403,9806	3 403,9806	3 432,8349	3 432,8349
Valeur liquidative unitaire	11 570,94	12 633,19	15 326,75	12 629,01	14 289,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-116,79	-171,09	866,76	397,02	242,69
Capitalisation unitaire sur résultat	81,74	9,96	19,42	60,78	82,08
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B en EUR					
Actif net	51 394 301,19	56 028 344,03	67 871 021,20	97 739 380,25	63 087 806,53
Nombre de titres	4 488,5278	4 488,5278	4 488,5278	7 856,3397	4 488,5278
Valeur liquidative unitaire	11 450,14	12 482,56	15 120,99	12 440,82	14 055,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-102,06	-169,10	855,83	391,19	238,85
Capitalisation unitaire sur résultat	72,88	-6,80	-2,06	40,66	60,54
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC en EUR					
Actif net	0,00	101 876 829,96	296 403 341,18	274 842 107,06	460 849 638,18
Nombre de titres	0,00	985 411,8135	2 368 712,8487	2 669 584,8414	3 962 119,1157
Valeur liquidative unitaire	0,00	103,38	125,13	102,95	116,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,12	7,08	3,23	1,97
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,09	-0,10	0,33	0,50
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC en EUR					
Actif net	135 806 900,83	92 489 277,21	2 889 335,15	2 203 173,78	437 781,81
Nombre de titres	10 808,0084	6 765,3620	174,8194	162,3446	28,6102
Valeur liquidative unitaire	12 565,39	13 671,00	16 527,54	13 570,97	15 301,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-126,92	-185,26	936,43	426,86	260,23

Capitalisation unitaire sur résultat	48,81	-31,81	-32,81	16,38	36,53

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC en EUR					
Actif net	65 091 324,19	85 332 664,92	39 804 042,44	27 936 087,27	25 157 611,29
Nombre de titres	592 333,5153	713 730,6169	275 383,7085	235 382,4296	187 997,4443
Valeur liquidative unitaire	109,88	119,55	144,54	118,68	133,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,11	-1,62	8,18	3,73	2,27
Capitalisation unitaire sur résultat	0,42	-0,27	-0,28	0,14	0,31
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	51 217,24	180 299,51	574 990,27
Nombre de titres	0,00	0,00	467,9924	2 037,2363	5 850,7124
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	109,44	88,50	98,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	3,32	2,79	1,68
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-1,22	-1,30	-1,22
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC en EUR					
Actif net	108 427 872,26	199 688 590,82	162 464 339,41	128 199 413,12	155 606 414,29
Nombre de titres	480 195,7332	817 685,6025	553 557,9703	535 132,5211	579 495,0591
Valeur liquidative unitaire	225,79	244,21	293,49	239,56	268,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,28	-3,31	16,68	7,54	4,57
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,34	-1,86	-2,20	-1,18	-0,89
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD en EUR					
Actif net	334 906 607,40	353 787 746,36	413 079 486,28	329 843 425,03	336 134 053,38
Nombre de titres	927 212,3778	905 636,7314	879 866,6271	860 718,9028	782 551,5519
Valeur liquidative unitaire	361,19	390,65	469,47	383,21	429,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,65	-5,29	26,68	12,06	7,32
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,55	-2,98	-3,51	-1,89	-1,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SYMRISE AG	EUR	191 550	19 086 042,00	1,75
SYNLAB AG	EUR	399 749	3 901 949,99	0,36
TOTAL ALLEMAGNE			**22 987 991,99**	**2,11**
CANADA				
CGI GROUP --- REGISTERED SHS -A-	CAD	269 383	26 252 174,14	2,40
TOTAL CANADA			**26 252 174,14**	**2,40**
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	503 097	47 113 778,26	4,31
TOTAL DANEMARK			**47 113 778,26**	**4,31**
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	688 122	12 747 460,05	1,17
TOTAL ESPAGNE			**12 747 460,05**	**1,17**
ETATS-UNIS				
AGCO	USD	69 991	7 692 578,93	0,71
ECOLAB INC	USD	79 639	14 299 910,06	1,31
TOTAL ETATS-UNIS			**21 992 488,99**	**2,02**
FRANCE				
AFYREN SAS	EUR	422 129	837 926,07	0,08
AIR LIQUIDE	EUR	82 510	14 531 661,20	1,33
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	135 220	23 814 946,40	2,18
ALSTOM	EUR	335 313	4 084 112,34	0,38
AXA	EUR	1 105 414	32 598 658,86	2,99
BIOMERIEUX	EUR	103 445	10 406 567,00	0,95
BUREAU VERITAS SA	EUR	686 733	15 705 583,71	1,44
CAPGEMINI SE	EUR	213 478	40 293 972,50	3,69
CIE DES ALPES	EUR	739 751	10 445 284,12	0,96
DASSAULT SYST.	EUR	630 767	27 901 978,25	2,56
EDENRED	EUR	461 503	24 985 772,42	2,29
ELIS	EUR	1 404 569	26 532 308,41	2,43
ENTECH SACA	EUR	257 494	2 317 446,00	0,21
EURAZEO	EUR	434 728	31 235 206,80	2,86
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	1 358 607	27 742 754,94	2,54
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE A	EUR	5 040	525 067,20	0,05
HERMES INTERNATIONAL	EUR	24 618	47 237 018,40	4,33
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	144 055	1 152 440,00	0,10
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	197 389	3 430 620,82	0,32
ICADE EMGP	EUR	209 996	7 463 257,84	0,68
IMERYS EX IMETAL	EUR	66 961	1 907 049,28	0,18
INTERPARFUMS	EUR	130 483	6 576 343,20	0,61
KERING	EUR	49 801	19 870 599,00	1,83
L'OREAL	EUR	80 760	36 394 494,00	3,33
LEGRAND SA	EUR	225 756	21 243 639,60	1,95
MANITOU BF	EUR	383 442	8 895 854,40	0,81
MEDINCELL SA	EUR	661 939	4 765 960,80	0,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
METABOLIC EXPLORER	EUR	302 698	117 446,82	0,01
NEOEN SA	EUR	285 173	8 635 038,44	0,79
SAINT-GOBAIN	EUR	595 419	39 690 630,54	3,64
SEB	EUR	97 503	11 017 839,00	1,01
SES IMAGOTAG SA	EUR	88 492	12 017 213,60	1,10
SOITEC SA	EUR	166 104	26 875 627,20	2,47
SOPRA STERIA	EUR	158 782	31 407 079,60	2,88
TERACT RTS 16-11-25	EUR	819 544	819,54	0,00
TERACT SA	EUR	801 262	1 498 359,94	0,14
VOLTALIA	EUR	2 366 308	24 656 929,36	2,26
WORLDLINE SA	EUR	990 313	15 518 204,71	1,42
TOTAL FRANCE			**624 331 712,31**	**57,23**
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	100 967	32 073 806,16	2,94
KINGSPAN GROUP	EUR	207 424	16 262 041,60	1,49
TOTAL IRLANDE			**48 335 847,76**	**4,43**
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	557 316	17 466 283,44	1,60
TOTAL ITALIE			**17 466 283,44**	**1,60**
JAPON				
TOYOTA MOTOR	JPY	1 313 292	21 845 536,34	2,01
TOTAL JAPON			**21 845 536,34**	**2,01**
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	50 413	34 366 542,10	3,15
BASIC FIT NV	EUR	251 578	7 084 436,48	0,65
EURONEXT NV - W/I	EUR	167 040	13 137 696,00	1,20
TOTAL PAYS-BAS			**54 588 674,58**	**5,00**
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	94 995	11 620 183,49	1,07
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	251 286	14 644 213,26	1,34
TOTAL ROYAUME-UNI			**26 264 396,75**	**2,41**
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	705 718	31 930 210,91	2,93
TOTAL SUISSE			**31 930 210,91**	**2,93**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**955 856 555,52**	**87,62**
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	EUR	200	15 244,90	0,00
CAISSE SOLIDAIRE DU NORD PAS DE CALAIS	EUR	560	5 583,20	0,00
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	422 309	43 996 151,62	4,03
NEF F200	EUR	500	15 244,90	0,01
TOTAL FRANCE			**44 032 224,62**	**4,04**
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**44 032 224,62**	**4,04**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**999 888 780,14**	**91,66**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	1 200	15 324 192,00	1,40
TOTAL FRANCE			**15 324 192,00**	**1,40**
LUXEMBOURG				
Mirova Biodiversity Solutions Equity Fund Z NPF CAP	EUR	12 500	1 276 000,00	0,12
MIROVA EURO SHORT TERM SUST BD EUR I CAP	EUR	101 545	10 407 347,05	0,96
MIROVA WOM LEADERS EQTY FD SI EUR CAP	EUR	90 642	15 647 528,46	1,43
TOTAL LUXEMBOURG			**27 330 875,51**	**2,51**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**42 655 067,51**	**3,91**
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE				
FRANCE				
MIROVA SOLIDAIRE I	EUR	2 915	28 385 803,60	2,60
TOTAL FRANCE			**28 385 803,60**	**2,60**
TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE			**28 385 803,60**	**2,60**
TOTAL Organismes de placement collectif			**71 040 871,11**	**6,51**
Autres instruments financiers				
Billets à ordre				
ACTIV ACTION 2.0% 25-06-25	EUR	50 000	53 605,50	0,00
ADEL ECO HABI 2.0% 07-07-25	EUR	100 000	106 964,38	0,01
ADEL ECO HABI 2.0% 07-07-26	EUR	100 000	106 964,38	0,01
ADEL ECO HABI 2.0% 07-07-27	EUR	100 000	106 964,38	0,01
AFB FRANCE 2.0% 30-09-27	EUR	100 000	102 533,33	0,00
AFB FRANCE 2.0% 30-09-28	EUR	100 000	102 533,33	0,01
AFB FRANCE 2.0% 30-09-29	EUR	100 000	102 533,33	0,01
AIDADOMI 2.0% 20-10-29	EUR	150 000	153 593,61	0,01
ARCAVS 2.0% 11-02-27	EUR	250 000	259 499,18	0,02
ASSO ESPA 2.0% 17-08-24	EUR	33 333,33	37 131,25	0,00
ASSO ESPA 2.0% 17-08-25	EUR	33 333,34	37 131,26	0,01
ASSO POUR LA 2.0% 18-01-24	EUR	125 000	137 535,38	0,01
ASSO POUR LA 2.0% 18-01-26	EUR	125 000	137 046,67	0,02
BRET ATEL 2.0% 04-10-26	EUR	50 000	52 238,36	0,01
BRET ATEL 2.0% 04-10-27	EUR	50 000	52 238,36	0,01
CENT HELE BOR 2.0% 11-03-26	EUR	400 000	414 554,75	0,04
COMP DE CAMP 2.0% 11-03-27	EUR	150 000	155 416,44	0,02
DEFI 21 AVEN 2.0% 19-12-26	EUR	100 000	107 593,50	0,01
EACH ONE 2.0% 23-09-26	EUR	200 000	205 092,46	0,02
EACH ONE 2.0% 23-09-27	EUR	100 000	102 546,23	0,01
ECOV 2.0% 10-11-24	EUR	66 666	74 852,22	0,00
ECOV 2.0% 23-12-25	EUR	200 000	212 076,71	0,02
ENVI RHON ALP 2.0% 13-10-29	EUR	75 000	75 325,00	0,01
ENVI RHON ALP 2.0% 13-10-30	EUR	75 000	75 325,00	0,01
FCP INSE EMPL 2.0% 04-10-26	EUR	50 000	52 238,36	0,01
FCP INSE EMPL 2.0% 10-12-26	EUR	70 000	72 916,67	0,01
FCP INSE EMPL 2.0% 10-12-27	EUR	70 000	72 916,67	0,01
FCP INSE EMPL 2.0% 10-12-28	EUR	60 000	62 500,00	0,01
FILIATERRE 2.0% 02-03-28	EUR	100 000	103 660,27	0,01
GOUT ET SENS 2.0% 22-10-25	EUR	100 000	110 824,37	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GROUPE ARCHER 2.0% 31-10-30	EUR	200 000	200 655,74	0,02
HALAGE 2.0% 20-10-24	EUR	50 000	56 526,58	0,01
INDU SERV 2.0% 20-04-26	EUR	150 000	157 833,56	0,01
INSE EMPL DYN 2.0% 24-04-26	EUR	300 000	326 809,78	0,03
KEENAT 2.0% 16-03-28	EUR	200 000	203 158,47	0,02
LABEL EMMAUS 2.0% 23-01-24	EUR	60 000	64 862,20	0,01
LABEL EMMAUS 3.5% 04-08-30	EUR	200 000	202 830,60	0,02
LA CONC SOLI 2.0% 14-04-25	EUR	37 538,74	38 842,17	0,00
LA RUCH DEVE 2.0% 06-05-24	EUR	125 000	134 376,19	0,02
LE DRIV TOUT 2.0% 10-05-27	EUR	150 000	154 961,75	0,02
LE DRIV TOUT 2.0% 10-05-28	EUR	150 000	154 961,75	0,01
LEPOLES 2.0% 26-10-29	EUR	100 000	100 361,11	0,01
LEPOLES 2.0% 26-10-30	EUR	100 000	100 361,11	0,01
LES ALCH 2.0% 21-05-26	EUR	200 000	209 993,25	0,02
LOG INS ARES 2.0% 11-10-27	EUR	100 000	102 438,36	0,01
LOG INS ARES 2.0% 11-10-28	EUR	100 000	102 438,36	0,01
LOG INS ARES 2.0% 19-11-26	EUR	100 000	108 485,73	0,01
LOG INS ARES 2.0% 21-11-26	EUR	100 000	108 473,90	0,01
LYSS 2.0% 15-11-30	EUR	175 000	175 430,33	0,01
MAJENAT SAS 2.0% 20-04-26	EUR	250 000	263 055,95	0,03
MOUL COMP ET 2.0% 14-04-25	EUR	250 000	269 071,32	0,02
MOUL COMP ET 2.0% 14-04-26	EUR	300 000	322 885,58	0,03
MOUL COMP ET 2.0% 19-01-24	EUR	133 333	149 194,15	0,01
MOUL COMP ET 2.0% 19-01-25	EUR	133 334	149 195,27	0,01
NEIG ET SOLE 2.0% 15-03-24	EUR	37 500	42 494,59	0,00
OPTI GROU LA 2.0% 13-07-24	EUR	183 333,33	204 295,17	0,02
OPTI GROU LA 2.0% 13-07-25	EUR	183 333,33	204 295,17	0,02
RESOURCES T 2.0% 27-11-24	EUR	59 000	66 199,62	0,01
SIMPLON 5.5% 15-05-26	EUR	62 500	67 943,49	0,01
SIMPLON 5.5% 17-05-27	EUR	41 666,67	45 295,67	0,00
SIMPLON 5.5% 17-05-27	EUR	62 500	67 943,49	0,01
SIMPLON 5.5% 17-05-28	EUR	41 666,67	45 295,67	0,00
SIMPLON 5.5% 18-05-26	EUR	41 666,67	45 295,67	0,00
SIMPLON 5.5% 28-03-28	EUR	156 666,66	170 311,68	0,02
SIMPLON 5.5% 28-03-29	EUR	156 666,66	170 311,68	0,01
SIMPLON 5.5% 28-03-30	EUR	156 666,66	170 311,68	0,01
SOLTISS 2.0% 23-12-25	EUR	100 000	106 038,36	0,01
SOLTISS 2.0% 23-12-26	EUR	100 000	106 038,36	0,01
SOLTISS 2.0% 23-12-27	EUR	100 000	106 038,36	0,01
TETE HAUTE 2.0% 19-07-30	EUR	150 000	151 344,26	0,01
TITI FLORIS 2.0% 02-03-24	EUR	100 000	107 877,88	0,01
TITI FLORIS 2.0% 02-03-25	EUR	100 000	107 877,88	0,01
TRIC ENVI 2.0% 02-11-28	EUR	100 000	100 322,22	0,00
TRIC ENVI 2.0% 02-11-30	EUR	100 000	100 322,22	0,01
TRIC ENVI 2.0% 11-03-29	EUR	100 000	103 694,23	0,01
TRIP ENVI 2.0% 26-07-24	EUR	75 000	81 651,93	0,01
TRIP ENVI 2.0% 26-07-25	EUR	75 000	81 521,21	0,01
TRI SERVICE 2.0% 30-05-27	EUR	150 000	154 789,18	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UZAJE 2.0% 28-06-27	EUR	100 000	103 013,70	0,01
UZAJE 2.0% 28-06-28	EUR	100 000	103 013,70	0,01
VALOPREST 2.0% 19-12-24	EUR	50 000	53 945,32	0,01
VALOPREST 2.0% 19-12-25	EUR	50 000	53 869,61	0,00
VTF 2.0% 17-04-24	EUR	133 000	148 092,49	0,01
VTF 2.0% 17-04-25	EUR	133 000	147 806,15	0,01
VVF VILLAGE 2.0% 09-04-25	EUR	500 000	558 083,33	0,05
TOTAL Billets à ordre			**11 078 888,53**	**1,02**
TOTAL Autres instruments financiers			**11 078 888,53**	**1,01**
Créances			**177 517 631,58**	**16,28**
Dettes			**-178 136 534,09**	**-16,33**
Comptes financiers			**9 511 491,83**	**0,87**
Actif net			**1 090 901 129,10**	**100,00**

Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD	**EUR**	**782 551,5519**	**429,53**
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC	**EUR**	**5 850,7124**	**98,27**
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC	**EUR**	**28,6102**	**15 301,59**
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC	**EUR**	**579 495,0591**	**268,52**
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B	**EUR**	**4 488,5278**	**14 055,34**
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	**EUR**	**3 962 119,1157**	**116,31**
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC	**EUR**	**187 997,4443**	**133,81**
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)	**EUR**	**3 432,8349**	**14 289,30**

6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Insertion Emplois Dynamique
Identifiant d'entité juridique : 969500UL0G2X6QVW9I69

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ **Oui**

- ☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** 47.56%
  - ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** 49.41%

☐ **Non**

- ☐ Il **promouvait des caractéristiques environmentales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

L'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir dans des sociétés qui sont susceptibles de créer de l'emploi en France dans les prochaines années (période de trois ans glissants) selon l'analyse du Délégataire de la gestion financière, et qui :

- adressent les enjeux liés aux principaux thèmes durables tels que la biodiversité, le climat, le développement socio-économique, la diversité du capital humain etc., et
- contribuent positivement par leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD »).

Le fonds investit une partie de ses actifs (poche solidaire de 5 à 10%) dans des structures non cotées qui participent à la création/consolidation d'emplois, notamment pour les personnes en difficulté d'insertion
Pour la poche cotée, représentant les 90% restants de son actif, l'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir dans des sociétés qui sont susceptibles de créer de l'emploi dans les prochaines années en France (période de trois ans glissants) selon l'analyse de la société de gestion, et qui contribuent positivement par leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies(les « ODD »).
En outre, compte tenu de la nécessité de maintenir un climat stable et de soutenir la croissance des services écosystémiques, la Société de Gestion vise à constituer un portefeuille d'investissement qui :
i. Représente une économie dans laquelle le réchauffement climatique mondial devrait se limiter à 2 degrés Celsius, comme le prévoit l'Accord de Paris de 2015, et
ii. Contribue à préserver la diversité biologique et à utiliser durablement ses composantes.
La Société de Gestion a développé un cadre d'évaluation de l'investissement durable pour évaluer l'exposition du portefeuille à des sociétés ayant un impact positif sur les ODD des Nations Unies, tout en évitant les sociétés dont les activités ou les pratiques ont un impact négatif ou génèrent un risque de ne pas atteindre les ODD.
Cela est rendu possible par l'Opinion d'impact positif émise par l'équipe de Recherche ESG du Gestionnaire qui évalue la compatibilité du modèle économique de chaque société éligible avec des enjeux de développement durable.

L'objectif d'investissement du fonds en 2023 était de 90% d'investissements durables (SI), dont 25% avec un objectif environnemental (SIE), et 25% avec un objectif social (SIS). Le fonds est aligné avec ses objectifs d'investissement : 96.97% des actifs nets du fonds en moyenne au cours de la période de référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable. L'alignement avec la taxonomie de l'UE s'élevait à 7.85%.
Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur externe ou une partie tierce.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Point préalable : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.
Indice de référence: 45% SBF 120 (C) DNR €; 45% MSCI EUROPE EX FRANCE NETR LOCAL INDEX; 10% ESTR CAPITALISE
L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
Le fonds a pour objectif de maximiser à la fois l'impact Emploi, mais également la proportion d'entreprises ayant un impact positif sur les ODD, les indicateurs de durabilité sont donc restés à un niveau supérieur au niveau d'exigence requis, avec comme objectif d'être à 100% sur l'ensemble des investissements hors liquidités.

Cette part des investissements considérés comme non durables représentant une poche monétaire présente à des fins de gestion du passif, compte tenu de la volatilité connue des marchés actions. Cela permet de pouvoir gérer techniquement tout mouvement du passif, sans pour autant altérer la performance de ses indicateurs, restant supérieure aux objectifs fixés.
Nous avons une excellente ventilation des opinions d'impact durable, avec une majorité d'entreprises ayant un impact positif fort ou modéré, représentant un positionnement bien meilleur que celui de l'indice, et sommes toujours en ligne avec nos objectifs concernant l'impact estimé sur l'augmentation moyenne mondiale de la température.

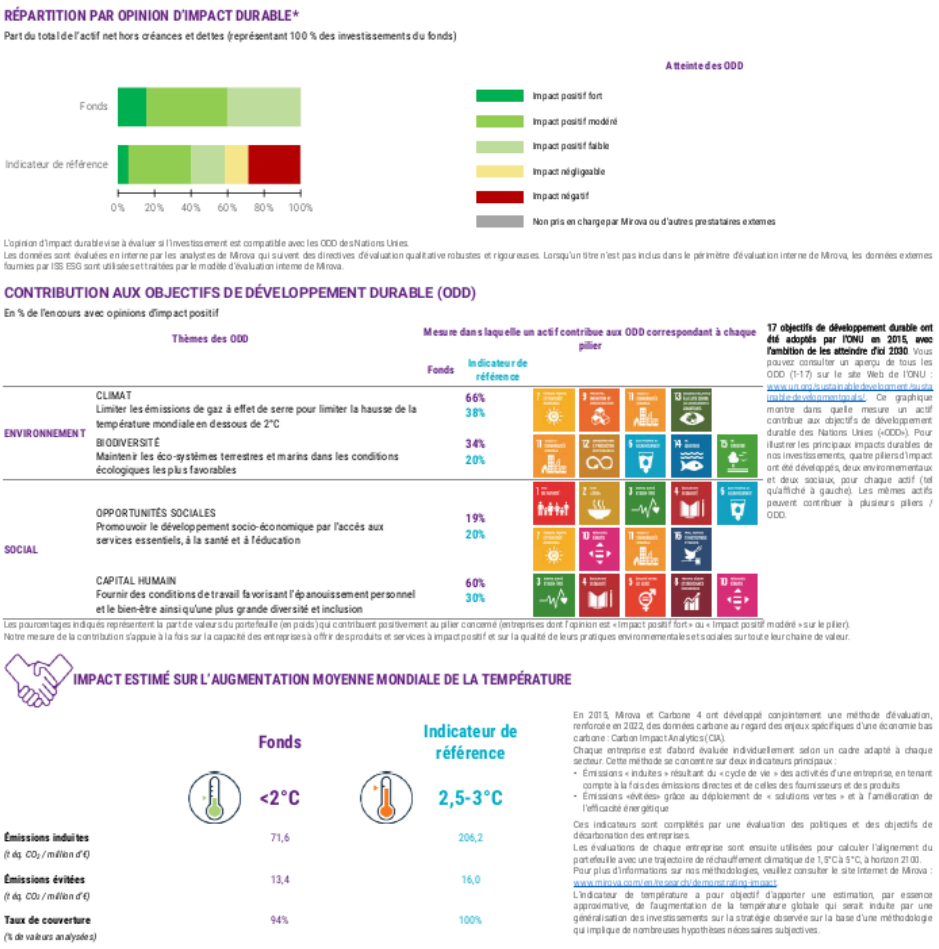

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Le fonds est resté conforme à ses objectifs de gestion, maximisant sa contribution aux ODDs, bien plus importante que l'indice indicatif auquel il est lié, tout en restant aligné avec un scénario 2°C et en continuant d'investir dans des sociétés susceptibles de créer de l'emplois en France. Tout changement concernant la performance des indicateurs de durabilité n'est donc pas du fait d'un choix de gestion mais uniquement dû à la volatilité des cours de bourses des entreprises dans lesquelles le fonds est investi.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de la durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH

»). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition aux controverses environnementales ou sociales pertinentes. À la suite de cette analyse qualitative, le Délégataire de la gestion financière émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les sociétés dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements dans le Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Délégataire de la gestion financière.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société bénéficiaire, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'un impact négatif principal (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires mentionnés dans les Normes techniques réglementaires consolidées pour l'évaluation de l'investissement durable conformément à l'art. 2 (17) SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Délégataire de la gestion financière peut utiliser des estimations qualitatives ou quantitatives qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question.
Les impacts négatifs sont hiérarchisés en fonction des spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises considérées comme des investissements en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux employés par le biais de ses sites, de son modèle commercial et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. l'exposition à des risques pour la santé et la sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- contrôle des controverses en cours ou potentielles.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique par notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et de réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des lignes directrices de l'OCDE sera exclue de notre univers d'investissement. Les univers d’investissement de Mirova sont suivis avec un focus spécial sur les controverses. L’objectif est de détecter la présence des violations du pacte de nations unies et les principes directeurs de l’OCDE. Le plan d’action pour faire face à une controverse dépendra de la gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par l’entreprise. Les actions sont les suivantes :

- Engagement individuel direct,
- Exercice du droit de vote,
- Engagement collaboratif
- Désinvestissement

Lorsque le Délégataire de la gestion financière estime que les processus et pratiques de la société bénéficiaire sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement. Vous trouverez plus de détails dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova lors de la prise en compte des PAI.

Indicateur de durabilité négatif		Comment les PAIs sont pris en compte par Mirova
Émissions de gaz à effet de serre	**1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)**	• Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre • Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative • Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité des émissions GES des entreprises investies	
	4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	• Exclusion s'appliquant à : 1/ Projets : aucun investissement direct dans des projets de charbon ou tout type de soutien financier spécialisé. 2/ Exclusion des entreprises planifiant une capacité supplémentaire de charbon, à travers le développement de nouveaux projets de charbon ou l'expansion de capacités existantes, pour l'extraction minière, la production d'énergie, l'infrastructure (transport de charbon, autres actifs) et les services dédiés. 3/ Exclusion des entreprises opérant ou soutenant l'exploitation d'installations liées au charbon qui n'ont pas de plan de sortie clair d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le monde entier. 4/ Exclusions basées sur des seuils d'exposition relative et absolue : • Production d'électricité : exclusion des entreprises si au moins 20% de leur production d'électricité provient du charbon OU si l'intensité carbone moyenne de leur production d'électricité dépasse 300 gCO2/kWh. • En dehors de la production d'électricité : exclusion des entreprises impliquées dans l'extraction de charbon, l'infrastructure du charbon, EPC, O&M, charbon vers gaz, charbon vers liquides, négoce de charbon, à partir de 5% des revenus. • Exclusion des entreprises produisant plus de 10 Mt de charbon thermique par an, ou dont la capacité installée de production d'électricité à base de charbon dépasse 5 GW, à partir de 2022. Mirova a l'intention de réduire progressivement ces seuils vers 0 d'ici 2030. • Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque cela est pertinent
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	• Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent • Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	• Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent • Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Biodiversité	**7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité**	• Exclusion des entreprises ou des projets portant gravement atteinte à des zones sensibles pour la biodiversité • Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative • Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement
Eau	**8. Consommation d'eau**	• Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent • Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Déchets	**9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs**	• Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent • Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Questions sociales et relatives aux employés	**10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales**	• Exclusion des entreprises violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE • Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative • Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	• Exclusion pour les grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou projets • Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative • Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
	12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes	• Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse interne qualitative • Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs
	13. Diversité de genre au sein du conseil d'administration	• Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse interne qualitative • Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	• Exclusion (dès le 1er euro de chiffre d'affaires)
Indicateurs PAI supplémentaires	**4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone**	• Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre • Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative • Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
	14. Nombre de cas identifiés de graves problèmes et incidents liés aux droits de l'homme	• Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme • Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne • Intégration dans l'analyse des controverses et le processus d'engagement
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption	• Exclusion des entreprises concernées par la violation des lois anti-corruption • Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Délégataire de la gestion financière examine les sociétés bénéficiaires par rapport au respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Le Délégataire de la gestion financière examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. Les mesures d'implication et de résolution des entreprises sont prises en compte. Les risques de violation potentielle peuvent être surveillés par le biais d'un engagement pour obtenir une assurance supplémentaire. Les sociétés jugées par le Délégataire de la gestion financière comme étant en violation grave des Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sont reconnues comme faisant un préjudice important et sont donc rendues non éligibles. Par conséquent, au cours de la période de déclaration, tous les investissements ont été considérés comme respectant les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

En 2024, il n'y a eu, au cours de l'année, aucune controverse significative pouvant causer un désinvestissement sur le portefeuille.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés dans le cadre d'analyse de la durabilité et les résultats font partie du test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante identifiant quelles entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU et qui sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Les indicateurs PAI sont donc continuellement pris en compte par ces produits financiers.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2024-31/12/2024

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	Habillement et accessoires	4.84	France
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT B	Services d'investissement	4.11	France
ASML HOLDING NV NA EUR	Technologie et équipement de production	3.9	Pays-Bas
NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	Produits pharmaceutiques	3.86	Danemark
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Matériaux de construction : autres	3.81	France
CAPGEMINI SE FP EUR	Services informatiques	3.63	France
L'OREAL FP EUR	Produits de beauté	3.25	France

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
ACCENTURE PLC-CL A UN USD	Services d'appui professionnels	3.01	Irlande
SOPRA STERIA GROUP FP EUR	Services informatiques	2.97	France
MIROVA SOLIDAIRE C-I	OPC Diversifiés	2.66	France
CGI INC CT CAD	Services informatiques	2.58	Canada
EURAZEO PF 2026	Gestionnaires d'actifs et services de garde	2.47	France
ELIS SA FP EUR	Fournisseurs industriels	2.47	France
TOYOTA MOTOR CORP JT JPY	Automobiles	2.41	Japon
AIR LIQUIDE SA-PF FP EUR	Chimie de spécialité	2.32	France

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.
Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR, 96.97% des actifs nets du Fonds en moyenne au cours de la période de référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable. Le Fonds peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Point préalable : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

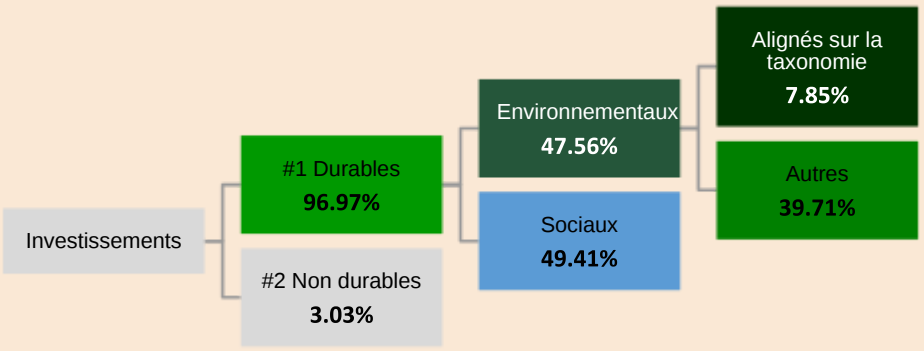

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

RÉPARTITION SECTORIELLE (%)	Fonds
Industrie	22,4
Technologie	18,7
Consommation Discrétionnaire	14,2
Finance	9,6
Matières premières	9,4
Santé	8,9
Services aux collectivités	4,8
Energie	0,2
Titres solidaires	8,3
OPC	3,0
Trésorerie	0,4

Nomenclature ICB

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxonomie ») :
(a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique,
(b) l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines,
(c) la transition vers une économie circulaire,
(d) la prévention et le contrôle de la pollution,
(e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où les données sont à la disposition du Délégataire de la gestion financière et d'une qualité adéquate. Elles peuvent aussi résulter d'estimations dans les cas où certaines informations seraient manquantes, dans les conditions définies par les régulateurs et notamment dans le respect du principe de prudence. 7.85% des actifs nets du fonds en moyenne au cours de la période de référence ont été alignés sur la taxonomie de l'UE.

Précision : les résultats présentés ci-dessous peuvent différer du résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs.
Cet écart s'explique par une différence de source : les chiffres détaillés ci-dessous se basent sur des estimations d'ISS ESG (ou donnée reportée par l'émetteur et collectée par les fournisseurs de données), tandis que le résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs peut se baser (pour certains émetteurs) sur les données d'ISS ESG, Fitch ou sur une estimation réalisée par la société de gestion financière.
Il est à noter que toute donnée estimée provient soit des fournisseurs de données, soit de la société de gestion financière (uniquement pour la donnée agrégée dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs).
L'alignement taxonomie du fonds est notamment issu de l'exposition à des entreprises comme ENTECH SACA, EDP RENOVAVEIS SA et VOLTALIA SA spécialisées dans le secteur des énergies renouvelables ou encore GETLINK SE, une entreprise de transport ferroviaire et HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES SAS, qui développe des ciments à faible empreinte carbone. Ces entreprises sont alignées à près de 100% à la taxonomie européenne.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1] ?***

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour

lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

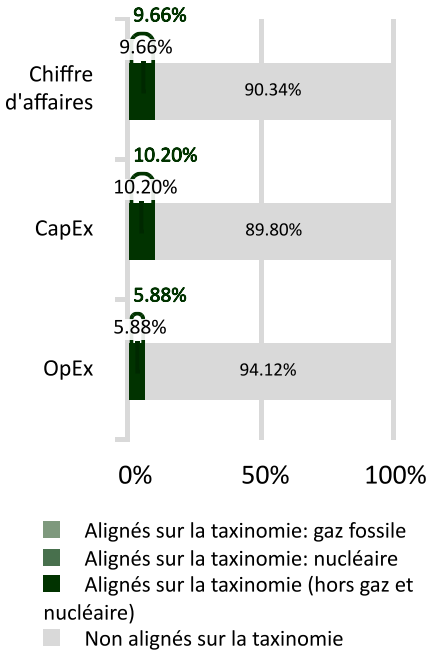

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**

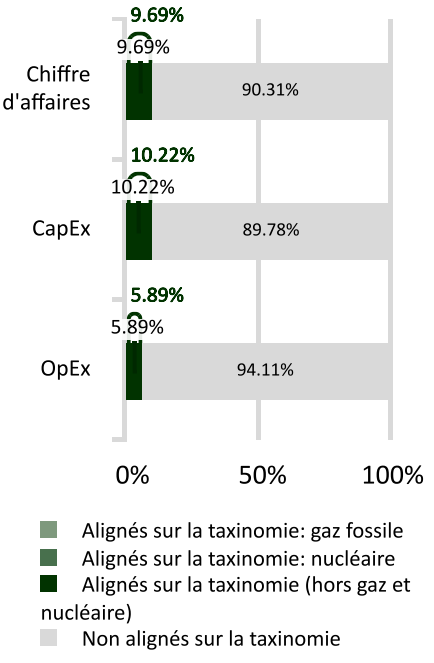

Ce graphique représente 100% des investissements totaux

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était de 2.08%.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2024, le fonds a notamment entré en portefeuille l'entreprise GETLINK SE et EDP RENOVAVEIS SA, dont les activités sont fortement alignées avec la taxonomie verte de l'UE. Par ailleurs, le fonds a opéré une sortie des émetteurs suivants dont les activités ne sont pas alignées avec la taxonomie: AGCO CORP, BASIC-FIT NV, METABOLIC EXPLORER SA, SYNLAB AG et WORLDLINE, qui représentaient fin 2023 3.14% des encours du fonds.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 47.56% dans des investissements durables avec un objectif environnemental, dont, 39.71% d'investissements durables qui ne sont pas alignés avec la taxonomie de l'UE. En effet, dans le cadre de l'évaluation de l'impact positif, le Délégataire de la gestion financière peut identifier certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxonomie de l'UE ou considérées comme n'apportant pas une contribution substantielle aux objectifs de taxonomie environnementale. Le Délégataire de la gestion financière réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- aider à développer une énergie à faible émission de carbone, une éco-efficacité, un transport propre, un bâtiment écologique ou s'aligner sur une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- soutenir l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favoriser une gestion durable des déchets ou un modèle économique circulaire.

Le fonds a ainsi investi en 2024 dans l'entreprise de semi-conducteur ASML HOLDING NV. L'entreprise est considérée par Mirova comme ayant un rôle-clé pour permettre le développement de puces électroniques plus efficientes et de technologies bas-carbone. Cependant, son rôle d'équipementier très en amont de la chaîne de valeur des semi-conducteurs permet aujourd'hui difficilement à ASML de flécher ses marchés finaux, la rendant non alignée à la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 49.41% dans des investissements sociaux durables. Le Délégataire de la gestion financière réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être et l'inclusion dans la diversité. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- favoriser l'accès aux services de base et durables, à l'impact local ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutenir le développement des soins de santé, de la nutrition saine, de l'éducation ou de la sécurité ; promouvoir la diversité et l'inclusion grâce à des produits et services dédiés ou à des pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

Le fonds investit 5 à 10 % de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires, dont au moins 5% de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires agréées ESUS en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Il s'agit pour l'essentiel :

- d'entreprises qui favorisent la création ou la consolidation de postes de travail pour des personnes en difficulté ;
- d'associations ou entreprises d'utilité sociale qui ont une activité économique et créent des emplois ;
- d'organismes d'investissement assimilés solidaires.

La poche actions ISR du fonds Insertion Emploi Dynamique (jusqu'à 90%) investit dans des sociétés cotées capables de créer de la valeur à long terme et des emplois sur un cycle de 3 ans.
La poche solidaire (de 5 à 10%) investit dans des structures non cotées grâce à son partenariat avec France Active. Ces financements participent à la création/ consolidation d'emplois, notamment pour les personnes en difficulté d'insertion.
En 2024, le fonds a investi dans l'entreprise ASTRAZENECA PLC. Le portefeuille de produits de l'entreprise contribue de manière significative à la santé publique et au développement social durable en offrant des traitements, des vaccins et des médicaments dans trois principaux domaines thérapeutiques: l'oncologie, les biopharmaceutiques et les maladies rares.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres qualifiés d'investissement durable. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie et des dérivés à des fins de couverture du risque de change jusqu'à 10% de son actif net. En raison de leur nature technique et neutre, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements durables et, par conséquent, aucune garantie minimale n'a été mise en place.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à prospérer pour améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans lequel les analystes ESG de Mirova interagissent en tête-à-tête avec les entreprises pour surveiller les performances et les progrès sur les sujets ESG, et pour encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel n'est pas seulement d'assurer des pratiques responsables conformément à nos normes, mais également de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions pour les principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
- Le fonds Insertion Emplois Dynamique repose sur une conviction initiale : la création de valeur sociale est positivement corrélée avec la valeur financière, et la valeur financière créée se doit d'être partagée équitablement entre les parties prenantes de l'entreprise. Ce positionnement propre fait l'objet de nombreux engagements avec les entreprises en portefeuille au cours de l'année. En effet, inciter les entreprises à opérer un partage de la valeur plus juste et clarifier nos attentes justifie de nombreux échanges avec les entreprises investies. Tous les ans, nous dialoguons donc avec les entreprises pour insister sur les points suivants, et ce dans le cadre d'échanges

directs et de votes en Assemblées Générales : 1 Insister sur la transparence des données sociales ; 2 Insister sur la création de valeur sociale intégrant à la fois la notion de création d'emplois, mais également sur les aspects qualitatifs liés à la formation et la promotion des employés, la santé et la sécurité, et ce tout au long de la chaîne de valeur ; 3 Promouvoir une répartition et un partage juste de la valeur. Par exemple, en 2024, Mirova a engagé avec CAP GEMINI SE et CIE DE SAINT GOBAIN SA, dans le cadre de ces engagements spécifiques à la thèse d'impact du fonds.

- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova tire parti de ses droits de vote pour pousser davantage les entreprises vers le développement de portefeuilles plus durables et l'adoption de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement leurs droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable au cœur des parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages pendant le dialogue avant/après vote et par opposition aux éléments ad hoc. Dans la mesure du possible, Mirova peut co-signer ou diriger le dépôt des éléments des actionnaires.

Mirova s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme. Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non Applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38